

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **lundi 12 mars 2018 à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

- Vote des subventions aux associations
- CCVG – demande de fonds de concours aux communes
- questions diverses

- L'an deux mille dix-huit, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Françoise, ROUFFY Aurélie, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, GOURGEAU Roger, PIOLET Jean Pierre, SAVARD Bernard et SOUCHAUD Vincent.

Pouvoir :

Absents excusés : PELLETAN Francis, JOYEUX Flore,

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose de reprendre le tableau des subventions qui sera joint au budget primitif 2018. Monsieur Jean Pierre PIOLET président du Comité des fêtes ne participe pas au vote de la subvention allouée au Comité des fêtes.

Le Conseil municipal décide de diminuer, à l'ensemble des associations millacoises, les sommes allouées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer la somme globale de 9 454.78 € de subventions (compte 6574).

2. CCVG – DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la CCVG accorde une aide aux communes dans le cadre du Fonds de concours aux communes.

Ce fonds met à disposition une somme de 10 000 € sur trois ans (2017 - 2018 - 2019).

Ce fonds a déjà été sollicité pour deux autres dossiers pour une somme totale de 5 643.47 €. Madame le Maire propose que ce fonds soit à nouveau sollicité pour la réalisation des WC PMR et pour le changement des portes intérieures de la salle des fêtes afin qu'elles répondent aux normes handicapées pour 610 € soit 10 % du montant H.T. des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de solliciter le fond de concours aux communes à la CCVG et autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

3. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ La commune offrira au Président de l'Amicale du Billard des chocolats en remerciements du don effectué au profit de la commune lors de la dissolution de l'association.
- ✓ La CCVG organise une petite balade nature le dimanche 22 avril à 14h30.
- ✓ Madame le Maire rappelle que le site « territoire » est un site d'information mise à la disposition de la population, il peut être alimenté par les collectivités et les associations pour relayer les dates de manifestations.
- ✓ Pour information : la compétence eau et assainissement sera une compétence transférée à la communauté de communes conformément aux directives de la loi NOTRe.
- ✓ La commission des finances se réunira le mercredi 28 mars à 19h30 en vue de l'élaboration du budget primitif 2018.
- ✓ Le conseil municipal se réunira le lundi 9 avril à 20 heures